



Le Mot du Maire

Après deux années difficiles, il semble que le covid soit quasiment derrière nous mais la prudence et le respect de certains gestes barrières me paraissent encore nécessaires en ce début de période estivale notamment l'utilisation de gel hydroalcoolique.



Malgré un contexte géopolitique mondial très compliqué avec la guerre en Ukraine et une inflation en forte augmentation, les festivités renaissent de leurs cendres telles des phénix.

C'est une bonne chose car la vie de notre village doit reprendre et nous allons enfin pouvoir nous retrouver autour de moments de convivialité et de partage comme nous l'avons fait dernièrement pour le festival de jazz et la fête de la Saint-Jean.

Nous avons également commencé la planification des travaux à venir qui avait été mise en attente; Malgré le retard pris, nous allons pouvoir effectuer certains travaux qui étaient prévus d'ici la fin d'année. L'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public a pris un peu de retard du fait de l'attente de validation auprès des différents services administratifs, mais nous devrions pouvoir la mettre en place prochainement.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer un bon été dans le respect et la bonne humeur.

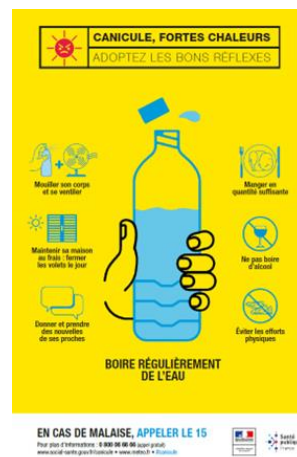
Le Maire, Pascal VABRE.

Prévention - En période de canicule soyez vigilants !

Veillez prendre des précautions :

- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et se ventiler
- Éviter les efforts physiques
- Ne pas boire d'alcool
- En cas de malaise appelez le 15
- Manger en quantité suffisante
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour
- Passer du temps dans un endroit frais (la mairie dispose de 2 salles climatisées où vous pouvez venir vous rafraîchir pendant les heures d'ouverture)

En cas de difficultés ou si vous avez connaissance de personnes isolées vulnérables merci de le signaler en mairie au 04 67 55 25 80, un registre communal est ouvert et des visites régulières sont organisées par les services communaux.



Face à la sécheresse, ayons les bons réflexes !

Suite à un hiver et un printemps plus secs que les moyennes saisonnières, nous faisons aujourd'hui face à un épisode de sécheresse. Chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour économiser l'eau :

Particuliers :

- J'évite de laisser couler l'eau ;
- Je limite les arrosages de mon jardin ;
- J'utilise mes appareils de lavage à plein ;
- J'installe des équipements économes en eau.

Agriculteurs:

- Je mets en place des tours d'eau pour l'irrigation;
- J'utilise un matériel d'irrigation hydro-économe;
- J'opte pour des cultures qui exigent moins d'eau.

L'eau est une ressource rare, alors économisons-la.



Forcer une borne incendie, un jeu dangereux... et interdit!

L'utilisation des bornes à incendie est dangereuse et formellement interdite.

La loi prévoit une peine de 5 ans de prison et une amende allant jusqu'à 75 000 euros pour l'ouverture illégale et intempestive des points d'eau incendie (PEI) connectés au réseau d'eau potable. Le phénomène de forcer les bornes incendie, connu aussi sous le terme de « street-pooling », constitue en effet une détérioration ou dégradation d'un

« bien destiné à l'utilité publique et qui appartient à une personne publique » (articles 322-3 8° du code pénal).

Tout prélèvement d'eau sur les bornes et poteaux d'incendie par des personnes non autorisées pourrait être considéré comme un vol d'énergie au sens des articles 311-2 et suivants du code pénal, et sanctionné d'une peine d'emprisonnement de trois ans et de 45 000 euros d'amende.

L'ouverture d'une bouche incendie nécessite à chaque fois l'intervention des pompiers pour la refermer.

En cas d'urgence, merci de vous rapprocher de la Mairie

Vignette Crit'Air : ce qu'il faut savoir



A partir du 1^{er} juillet, la Métropole de Montpellier passe progressivement en zone à faibles émissions (ZFE) pour lutter contre la pollution de l'air. Si cette mesure ne concerne pas directement le

territoire du Grand Pic Saint Loup, toute personne susceptible de circuler dans cette zone devra impérativement se doter d'une vignette Crit'Air.

Comment obtenir ma vignette Crit'Air:

La vignette Crit'Air coûte 3,70€ (3,11 € et 0,59 € d'affranchissement)

Elle est disponible uniquement sur le site du gouvernement:

www.certificat-air.gouv.fr

Déchets

Nous vous rappelons que les encombrants ne sont pas à déposer à côté des containers sur la voie publique. Vous devez directement les amener dans les déchèteries.

Déchèterie de Saint Vincent de Barbeyrargues (Lundi: 14h00-18h00, du Mardi au samedi: 9h00-12h00 et 14h00-18h00, dimanche: 9h00-12h00).

Guide du tri disponible sur le site de CCGPSL:

<https://grandpicsaintloup.fr/content/uploads/2021/12/2021-12-08-Guide-du-tri.pdf>

Nous comptons sur votre civisme pour la préservation de notre patrimoine exceptionnel.



EID Méditerranée – Prévention du Moustique-tigre

Cette espèce de moustique est vecteur de maladies virales telles que le chikungunya, la dengue ou le virus Zika. C'est un moustique urbain, il se développe dans tous les récipients pouvant accueillir de l'eau principalement en extérieur dans les jardins, les cours, les terrasses et les balcons.

La communication préventive visant la mobilisation du grand public à titre individuel et collectif est la meilleure manière de contrôler sa prolifération. Il s'agit pour chacune et chacun d'entre nous d'accomplir des gestes mécaniques (vider, couvrir, jeter, curer, ranger et entretenir) chaque réserve d'eau. Le cycle biologique du moustique est ainsi rompu: pas d'eau = pas d'éclosion; zéro éclosion = zéro moustique.

Rappel inscription scolaire Ecoles des Matelles 2022 – 2023

Les familles dont les enfants sont nés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, pourront être scolarisés en septembre 2022. Une autorisation d'inscription à l'école intercommunale est à demander préalablement à l'inscription. Depuis le 30 mai, les inscriptions se font directement auprès des directrices de l'école **sur rendez-vous**.



Jeux pour enfants



Une nouvelle structure de jeux a récemment été installée pour nos enfants à La Plaine. Cette installation a été financée à hauteur de 50% par un fonds de concours de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

LE BUDGET COMMUNAL DU TRIADOU

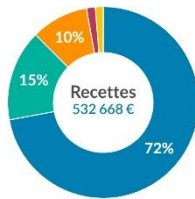
Compte administratif 2021

Approuvé par le Conseil Municipal du 07/04/2022

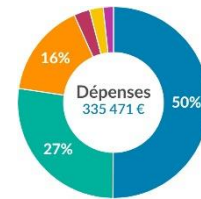
Le Compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année 2021

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2021	Fonct	532 668 €	335 471 €
	Invest	160 844 €	282 198 €
Reports de l'exercice 2020	Fonct	160 000 €	0 €
	Invest	585 706 €	0 €
Total (réalisations + reports)		1 439 218 €	617 669 €
Restes à réaliser reportés en 2022		Invest	16 240 € / 61 207 €
Résultat cumulé		1 455 458 €	678 876 €
Résultat financier de clôture		776 581 €	

Fonctionnement

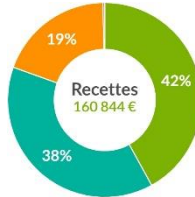


Impôts et taxes : 384 020 €
Autres recettes réelles : 81 989 €
Dotations et participations : 51 647 €
Recettes d'ordre : 7 934 €
Produits des services : 7 077 €

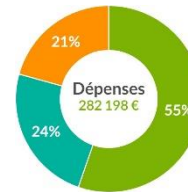


Charges de personnel : 168 104 €
Charges générales : 91 404 €
Charges gestion courante : 53 450 €
Autres dépenses réelles : 9 002 €
Dépenses d'ordre : 7 717 €
Intérêts d'emprunts : 5 794 €

Investissement



Recettes d'ordre : 67 518 €
Dotations et subventions : 61 894 €
Excédents de fonct capitalisés : 30 982 €
Autres recettes réelles : 450 €



Dépenses d'équipement : 156 071 €
Dépenses d'ordre : 67 734 €
Remboursement du capital : 58 394 €

- Résultat de clôture de fonctionnement : 357 197 €
- Résultat de clôture d'investissement : 464 352 €



Capacité de désendettement
1.19 ans



Autofinancement de la commune
138 586€

Principales réalisations:

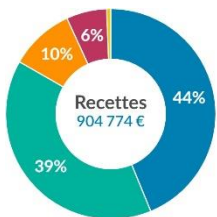
- Mise en place de panneaux d'informations et de radars pédagogiques
- Entretien de la voirie chemin des Mazes
- Fin des travaux d'aménagement des lotissements de la convention PUP Les Mazes
- Aménagement du local pour accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles

Le Budget Primitif 2022

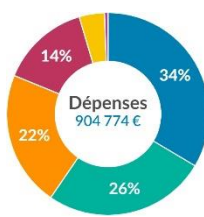
Le budget primitif de la commune a été voté le 07/04/2022 par le Conseil Municipal.

Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour 2022.

Fonctionnement

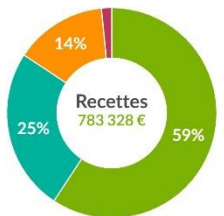


Impôts et taxes : 396 000 €
Excédent antérieur : 357 197 €
Autres recettes : 89 700 €
Dotations et participations : 56 177 €
Produits des services : 5 700 €

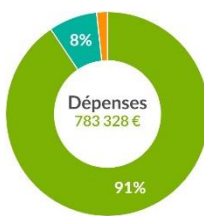


Charges gestion courante : 303 510 €
Charges de personnel : 235 350 €
Virement à section d'invest : 195 817 €
Charges générales : 128 580 €
Autres dépenses : 36 517 €
Intérêts d'emprunts : 5 000 €

Investissement



Excédent d'invest reporté : 464 352 €
Virement de section de fonct : 195 817 €
Dotations et subventions : 110 843 €
Autres recettes : 12 317 €



Dépenses d'équipement : 709 528 €
Remboursement du capital : 60 300 €
Autres dépenses : 13 500 €

Les principales prévisions de dépenses d'investissement

- Travaux de voirie et aménagement d'une voie de circulation douce rue du Château d'Eau
- Aménagement du centre du village
- Remplacement des menuiseries de la salle polyvalente
- Projet d'autoconsommation photovoltaïque à la mairie
- Mise en conformité du système de vidéoprotection
- Changement de l'éclairage des terrains de tennis
- Création d'un 3^{ème} columbarium
- Réalisation en régie de vestiaires au service technique



709 528 €
Infrastructures
1 205€ / habitant



667 440 €
Admin générale
1 133€ / habitant



65 300 €
Rembours dette
111€ / habitant



28 800 €
Autres dépenses
49€ / habitant

Fiscalité votée en 2022

	Taux voté	Produit voté
Taxe foncière	48.01%	286 668 €
Taxe foncière non-bâti	140.00%	24 920 €

Les marges de plus en plus réduites en fonctionnement nous obligent à rester prudents et d'en tenir compte sur les priorités à venir. Nous ne maîtrisons pas tous les paramètres: Covid19, le contexte économique mondial... Malgré cela nous continuons à investir raisonnablement sur notre commune.

Festival de Jazz – Jazz a Junas



Depuis 5 ans, l'association Jazz à Junas et l'Assosquipic sont associées pour porter le festival Jazz en Pic St Loup qui cette année s'est étendu aux communes des alentours. Au Triadou, 2 soirées, le vendredi avec Dead Robot et Avishai Cohen et la samedi programmation 100 % féminine Trio Zéphir et Youn Sun Nah. Nous retiendrons la fidélité du public qui s'agrandit chaque année, tous les concerts ont affiché complet, près de 3000 personnes sur l'ensemble du festival. La magie du lieu et le talent des artistes nous ont offert de merveilleuses soirées. Nous retiendrons aussi l'efficacité et la bonne humeur de l'équipe de bénévoles. Un grand merci aux habitants du Triadou bénévoles qui ont donné un peu de leurs temps pour renforcer ces équipes.



Fête de la Saint Jean



La musique, la convivialité étaient de sortie le 25 juin à l'occasion de la traditionnelle fête de la Saint-Jean. Des tables ont été dressées à la Plaine pour accueillir 140 personnes venues partager un repas au son du DJ Sun Night Event's. Après un départ de feu difficile, vous avez pu assister à son ensorcelant embrasement.



AGENDA



05 Août: La nuit des Etoiles : L'association Animo'Pic propose la nuit des étoiles. Renseignements auprès de Céline et Jérôme par mail: celine.blitz@yahoo.fr



Film: « Folies fermières »

Cinéma en plein air 23 Août à 21h30: la CCGPSL et la Municipalité organisent une soirée cinéma en plein air, Entrée 5 € règlement en espèce uniquement, pas de réservation, les billets sont vendus le soir même 1/2h avant la séance.

Résumé du film: Pour sauver son exploitation de la faillite, David, jeune paysan du Cantal, veut monter un cabaret à la ferme. Le spectacle sera sur scène et dans l'assiette, avec les bons produits du coin. Il en est sûr, ça ne peut que marcher ! Ses proches sont plus sceptiques...

N'oubliez pas vos plaids et vos gilets!

